



Certification pour devenir une juge de l'association canadienne l'art photographique (ACAP)

Le directeur du programme des juges est responsable du programme des juges de la CAPA, qui comprend le programme de certification des juges.

L'ACAP offre une désignation de «**juge certifié de l'ACAP**» aux personnes qui satisfont et maintiennent un niveau élevé de jugement. Avec cette désignation, vous êtes autorisé à vous identifier en tant que **juge certifié de l'ACAP** et vous êtes qualifié pour juger les compétitions locales de clubs photo, les compétitions de zone et nationales de l'ACAP, et les compétitions internationales de photographie. En devenant **juge certifié de l'ACAP**, votre nom sera inscrit dans la base de données nationale des juges de l'ACAP et vous pouvez être appelé par les clubs de caméras locaux ou par le directeur des compétitions de l'ACAP pour juger des compétitions nationales.

Les juges certifiés de l'ACAP **ne devraient pas** recevoir de paiement pour juger lors des compétitions de l'ACAP régulières de club, de zone, ou nationales. Cependant, les clubs et l'ACAP peuvent rembourser à un juge les dépenses engagées pour effectuer les jugements sur place, en personne. Dans certaines situations, les clubs locaux ou l'ACAP peuvent offrir des honoraires à des personnes appelées à juger une compétition.

La désignation de **Juge Certifié de l'ACAP** est **UNIQUEMENT** valable pour une période de 5 ans, et dans les conditions suivantes. L'individu doit:

1. Maintenir leur adhésion à l'ACAP;
2. Pour que votre certification soit renouvelée, vous devez suivre avec succès une formation de recyclage des juges avant la fin de votre période de certification; et
3. Acceptez que l'ACAP ait le droit absolu de suspendre et/ou de révoquer les désignations de **juge certifié de l'ACAP** si:
 - a. Le juge certifié ne maintient pas son adhésion à l'ACAP, et/ou
 - b. À l'expiration de chaque 5e anniversaire de certification, le juge n'a pas réussi à reprendre un cours de jugement de l'ACAP, et/ou
 - c. À la suite d'une enquête sur n'importe quel problème concernant le maintien des normes d'évaluation de l'ACAP, le président de l'ACAP, le directeur de l'éducation, et l'officier de liaison des juges de l'ACAP concluent que la personne n'a pas répondu ou résolu de façon satisfaisante le(s) problème(s).

EXIGENCES DE BASE

Pour commencer le programme de certification des juges, vous devez :

1. Être membre de la CAPA ;
2. Avoir suivi avec succès le cours de jugement de la CAPA au cours des deux dernières années ;
3. Faire une demande auprès du directeur du programme de jugement, et
4. Accepter que son nom soit enregistré dans la base de données nationale des juges de la CAPA en tant que « juge formé par la CAPA ».



Certification pour devenir une juge de l'association canadienne l'art photographique (ACAP)

PROCESSUS POUR DEVENIR JUGE FORMÉ DE L'ACAP

Vous devez :

1. Contacter le directeur du programme des juges à l'adresse suivante : judgingdirector@capacanada.ca et indiquer que vous :
 - a. que vous souhaitez que votre nom soit ajouté à la base de données nationale des juges CAPA en tant que « juge formé CAPA » ; et
 - b. Vous souhaitez devenir un juge certifié CAPA.
2. Remplir entièrement le formulaire d'information du juge qui vous sera fourni par le directeur du programme des juges, en indiquant notamment le genre photographique sur lequel vous souhaitez être évalué.

Le directeur du programme des juges discutera avec vous des trois options qui s'offrent à vous pour devenir un juge certifié CAPA. En fonction de vos résultats dans votre choix initial, il vous sera peut-être demandé de suivre une combinaison de ces options.

Option A - Recevoir une série d'images pré-jugées dans un ou plusieurs genres photographiques que vous vous sentez à l'aise de juger et sur lesquelles vous êtes en mesure de fournir des commentaires constructifs.

Cette option est un processus autonome dans le cadre duquel vous :

- a. vous recevez les images
- b. vous regardez chaque image, notez votre note et les commentaires associés à chaque image ; &
- c. envoyer vos commentaires par courrier électronique au directeur du programme d'évaluation.

Cette option vous permet d'être évalué sur un large éventail de genres photographiques. En suivant uniquement cette option, vous devez juger de manière satisfaisante un minimum de 4 séries différentes d'images préemballées dans un délai de 18 mois.

Option B - Offrez vos services aux clubs photo de votre région. Ce faisant, vous pouvez être l'un des trois juges principaux ou un quatrième juge. Deux des trois juges principaux DOIVENT être des juges certifiés CAPA. Le club local peut juger la compétition en personne ou à distance, en ligne. S'il s'agit d'une compétition en personne, l'un des deux juges certifiés par la CAPA doit avoir été invité à l'avance à vous évaluer pendant la compétition et être disposé à donner à la CAPA son avis sur vos capacités de juge.

Un 4e juge est un juge dont les notes ne sont pas comptabilisées pour déterminer les gagnants d'une compétition.



Certification pour devenir une juge de l'association canadienne l'art photographique (ACAP)

Pour chaque concours, vous devez noter vos notes et vos commentaires sur chaque image. Peu de temps après la compétition, vous transmettez au directeur du programme des juges les documents suivants

- a. une copie de vos notes/commentaires pour chaque image ;
- b. les noms et les adresses électroniques des juges principaux ; et
- c. une copie de la feuille de notation (notes/commentaires) de tous les autres juges, que vous obtiendrez auprès du coordinateur de la compétition du club.

En outre, l'évaluation effectuée par l'un des deux juges certifiés CAPA doit être transmise par ce juge au directeur du programme des juges.

Si vous choisissez cette option, vous devez juger de manière satisfaisante un minimum de 6 compétitions dans les 18 mois.

Option C - Se porter volontaire pour être 4e juge d'un concours national de la CAPA.

Dans le cadre de cette option, vous devrez

- a. être contacté par le directeur de la compétition (competitions@capacanada.ca) et invité à devenir le quatrième juge d'une prochaine compétition nationale de la CAPA (« jugement à distance ») ;
- b. avoir une certaine expérience du genre photographique jugé ;
- c. saisir sa note et ses commentaires en ligne ; et
- d. juger quatre concours nationaux.

Après chaque compétition, le directeur des compétitions transmettra toutes les notes et tous les commentaires enregistrés au directeur du programme des juges pour qu'il les examine.

Cette option n'est normalement PAS disponible dans la phase initiale de l'évaluation. En général, vous devez d'abord avoir jugé de manière satisfaisante une ou deux fois dans le cadre de l'option A et/ou B.

Quelle que soit l'option choisie, le directeur du programme des juges évaluera les notes et les commentaires que vous avez fournis, ainsi que les évaluations des juges certifiés par la CAPA. Le directeur du programme des juges vous fournira des commentaires et des suggestions pour vous aider à progresser en vue de devenir un juge certifié par la CAPA. À la discrétion du directeur du programme des juges, il se peut que l'on vous demande de suivre une combinaison des options ci-dessus.

Ce n'est que lorsque le directeur du programme des juges sera convaincu que vous répondez aux normes de jugement de la CAPA que vous obtiendrez le titre de juge certifié de la CAPA.

Le président de la CAPA, le directeur du programme des juges de la CAPA et le directeur de l'éducation surveillent également les notes et les commentaires des juges pour toutes les



Certification pour devenir une juge de l'association canadienne l'art photographique (ACAP)

compétitions nationales de la CAPA afin d'assurer la cohérence et de maintenir les notes à un niveau acceptable.

Si vous avez des questions au sujet de notre programme de certification des juges, veuillez communiquer avec le directeur du programme des juges à l'adresse judgingdirector@capacanada.ca.